



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120184

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT ET LA  
LIVRAISON DE PAPIER A USAGE DES PHOTOCOPIEURS ET DES  
IMPRIMANTES

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 23 mai 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

**Secrétaire de séance :** Mme Anne LABBE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

**LOGISTIQUE ET MOYENS  
GENERAUX**

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT  
ET LA LIVRAISON DE PAPIER A USAGE DES PHOTOCOPIEURS ET  
DES IMPRIMANTES**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Communauté d'Agglomération de Niort, le Conseil Général des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier, un certain nombre de communes de la CAN et la Ville de Niort, ont souhaité constituer un groupement de commande pour l'achat et la livraison de papier à usage des photocopieurs et des imprimantes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Par ce groupement, les collectivités pourront rationaliser leurs achats publics. Il aura pour objectif de permettre :

- une harmonisation des pratiques et des coûts d'achat,
- une mutualisation des compétences en termes d'achat et de marché,
- une prise en compte de critères liés au respect de l'environnement.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2015. Le Conseil Général des Deux-Sèvres est coordonnateur de ce groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre multi attributaire. Il commencera au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin au 31 décembre 2015. Le montant concerné pour l'ensemble des membres du groupement est estimé entre 200 000€ HT et 300 000€ HT par an. Les tarifs seront fermes sur une période de six mois. Leur révision fera l'objet d'une mise en concurrence des attributaires par le biais d'un marché subséquent à la fin de chaque semestre.

Le dispositif permettra aux membres de passer leurs commandes de ramettes de papier à un prestataire unique. Les livraisons se feront directement aux adresses précisées par les membres du groupement dans le cahier des charges. Afin de limiter l'impact logistique sur l'environnement, les livraisons ne pourront être déclenchées qu'à la condition d'atteindre un minimum de 150 €HT par commande. Les fournisseurs retenus proposeront des produits s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement soit par le biais de papier 100 % recyclé, soit par le biais de papier éco labellisé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adhérer au groupement de commande pour l'achat de papier à usage des photocopieurs et des imprimantes ;
- approuver la convention constitutive de ce groupement et autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;
- autoriser Monsieur le Président du Conseil général des Deux-Sèvres, en tant que coordonnateur, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**